Sommaire

I - Administration

Coordonnées p.1
Inscription et rentrée, mode d'emploi p.2
Réunions parents/professeurs p.3
Tarifs, généralités et réductions ..... p.4 et 5
Statistiques année écoulée ..... p.6 et 7
Emploi du temps ..... p.8 et 9

II - Pédagogie

Organisation des études (extrait règlement) p.10
Le Jardin Musical, de 3 à 6 ans (Maternelle et CP) p.11
Le Cycle d'Orientation pour les 7 ans (CE1) p.12
La Formation Musicale et la Pratique Instrumentale (8 ans et +) p.13
La Pratique Collective p.14
Les Orchestres, "Débutant" et "Avancé" p.15
La Musique Municipale p.16

III - Programmation

Projet annuel - Concert Biennal p.17
Saison Musicale 2023/2024 ..... Dos

Partie III - Programmation
Le Projet Annuel - Concert Biennal

Toutes nos classes se regrouperont cette année autour des cuivres.

Instruments d'orchestre par excellence, Brass Band, Fanfare, Harmonie, Orchestre Symphonique ou Philharmonique, les cuivres sont aussi prisés dans les, Jazz Band et Big Band, mais aussi comme instruments solistes, en classique ou en jazz.

Cette année, nous allons inviter les classes de cuivres des écoles voisines, des artistes, les ensembles existant sur Geispolsheim et dans les environs, organiser des échanges avec les nôtres, et orienter nos choix musicaux vers des répertoires pouvant inclure nos cuivres et nos invités en vue du Concert Biennal.

Tous les amateurs qui voudraient participer seront les bienvenus !

Alors rendez-vous le 20 avril 2024 à 19h30 à l'Espace Malraux autour des cuivres ! Tous les élèves, du plus petit au plus grand, en Cycles Traditionnels ou Cycle Libre, seront sollicités et nous espérons qu'ils auront à cœur de répondre "présent !".

Belle année musicale à toutes et tous !

Inscription et rentrée - Mode d'emploi

Documents nécessaires :

(à renvoyer ou apporter au plus tard lors des Portes Ouvertes du 03/09)

- Formulaire d'inscription
- Avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022 pour l'obtention d'un tarif réduit, ces renseignements resteront strictement confidentiels.
- Fiche de choix horaires pour les cours instrumentaux individuels (à partir du CE2), en fonction de l'emploi du temps (p. 8 et 9).

Marche à suivre :

1) Remplir le bulletin d'inscription et le renvoyer à la Mairie ou le déposer à l'école, accompagné d'une copie de votre dernier avis d'imposition et de la fiche de choix horaires.

2) Assister aux réunions de rentrée parents/professeurs, prévues début septembre (p.3). Ces réunions servent à déterminer l'horaire individuel de chaque élève à l'intérieur de la plage proposée par le professeur. **Il est absolument indispensable que tous les parents d'une même classe soient présents <u>dès le début de la réunion</u> afin de pouvoir tenir compte des impératifs horaires de chacun** (prévoir 30 à 45 minutes de réunion).

Recommandations :

Pour les anciens, pensez à vérifier la scolarité de l'élève sur la fiche pédagogique individuelle jointe au dossier de rentrée pour savoir quels cours il devra suivre en Formation Musicale et en Pratique Collective (voir emploi du temps en pages centrales). Veuillez vous référer ensuite aux documents envoyés par courrier postal avec le dossier d'inscription.

Reprise des cours : lundi 18 septembre

Les Orchestres, "Avancé" et "Débutant"

Petits orchestres d'harmonies (vent / percussions), ils accueillent les élèves dès la 3ème année du Ier Cycle.

Au cœur de l'apprentissage du musicien, la pratique collective en orchestre donne tout son sens aux connaissances acquises en individuel. Le répertoire adapté au niveau des jeunes musiciens est renouvelé chaque année avec les nouveaux arrivants.

Ecouter, déchiffrer, interpréter, en équilibre avec son voisin de pupitre mais aussi avec chaque autre pupitre instrumental, se sentir concerné et responsable de l'aboutissement d'un tout guidé par l'oreille experte d'un chef expérimenté, toutes ces notions apporteront autonomie et maturité musicale à nos jeunes talents.

Afin de mieux encadrer les nouveaux arrivants (3ème d'apprentissage instrumental) commencent dans l'Orchestre "débutant". Ensuite, leur intégration chez les avancés se fait en fonction de la progression de chacun.

Au cours du II° Cycle, dès que le chef d'orchestre, en concertation avec les professeurs, estime que les élèves ont acquis les connaissances requises pour aborder un répertoire plus exigeant, les jeunes musiciens poursuivent leur apprentissage au sein de la Musique Municipale de Geispolsheim. Les familles en sont informées par le biais du bulletin semestriel d'évaluation pédagogique.

A partir de ce moment-là, la participation à la Musique Municipale s'inscrit dans le cursus musical des élèves.

Tarifs trimestriels, généralités

Selon délibération du Conseil Municipal en date du 09/02/2023

- **Pratique Collective** : **58€** par trimestre (Jardin Musical, Cycle d'orientation, Formation Musicale, Ateliers Collectifs Instrumentaux et vocaux)

- **Pratique Individuelle** : **136€** par trimestre (Tarif forfaitaire pour un cours instrumental individuel, complété par certaines pratiques collectives gratuites mais obligatoires selon le cycle d'études. Voir applications ci-après)

Applications

1) Ces tarifs correspondent à un forfait garantissant 10 cours par trimestre hors congés scolaires (30 cours par an).
2) Aucun cours n'est dispensé durant les congés scolaires et les jours fériés, sauf exception pour des stages ou week-end de répétitions.
3) Le tarif **"Pratique Collective"** s'applique aux élèves inscrits uniquement en cours collectif, sans cours instrumental individuel.
4) Les élèves inscrits en **"Pratique Individuelle"**, quel que soit le Cycle, ont accès gratuitement à toutes les Pratiques collectives.
5) Les élèves inscrits en I° et II° Cycles Traditionnels doivent obligatoirement suivre un cours de Formation Musicale et un Atelier Collectif Instrumental en plus du cours individuel (tarif "Pratique Individuelle", sans augmentation - voir règlement pédagogique, p.13-14).
6) Cycle Libre : le tarif est établi en fonction des disciplines choisies, sachant qu'une inscription en "Pratique Individuelle" donne accès gratuitement aux pratiques collectives.
7) Des réductions sont appliquées en fonction des revenus, du nombre d'inscrits par famille et du nombre de disciplines pratiquées dans toutes les écoles municipales, musique, danse classique, danse moderne et dessin (voir page suivante).
8) Une majoration (voir page suivante) est appliquée aux élèves domiciliés en dehors de la Commune.

La Formation Musicale et l'Instrument

❖ *La Formation Musicale (FM)*

Dès le CE1, les élèves commencent la FM qui regroupe le solfège (lecture et écriture musicale), la théorie (règles du langage musical), la formation de l'oreille, l'histoire de la musique, la reconnaissance des instruments, les formes musicales (architecture des œuvres), … Toutes notions nécessaires à une bonne compréhension de la partition avant de la jouer. Ce cours est collectif et s'appuie sur une pédagogie adaptée et des méthodes ludiques qui ont largement évolué depuis le solfège de nos parents et qui font de ce cours un moment de partage et d'émulation.

Le programme de FM que nous appliquons est le fruit de notre réflexion depuis de nombreuses années et nous sommes sortis des programmes officiels pour adapter cette matière au fonctionnement d'un conservatoire municipal et aux aspirations de nos élèves. Pour ceux qui désirent se présenter au concours d'entrée au Conservatoire Régional de Strasbourg, ou à une école supérieure des arts du spectacle, il est possible de se perfectionner auprès de la directrice dans le cadre d'un parcours personnalisé.

Pour les CE1 ce cours est complété par l'apprentissage du chant et la découverte des instruments (voir le Cycle d'Orientation p.12).

A partir du CE2, les élèves peuvent démarrer un instrument en cours individuel.

❖ *Pratique Instrumentale Individuelle*

La pratique instrumentale démarre à partir de l'entrée au CE2. Avant cet âge, les enfants vont au Jardin Musical (p. 11) puis en Cycle d'Orientation (p.12). La liste des instruments est indiquée en pages 3 et 8/9.

Le cours instrumental dure 30 minutes et a lieu chaque semaine selon le calendrier scolaire. En fonction des projets, les élèves peuvent être invités à venir plus tôt et à rester après leur cours pour rencontrer d'autres élèves, ou assister à des répétitions supplémentaires. *Nota : Un carnet de correspondance est mis à la disposition de tous les élèves mineurs. Il incombe aux familles de vérifier régulièrement ce carnet et de signer les mots laissés par les professeurs. Ce carnet sert aussi pour noter les devoirs en FM, les mots d'excuse en cas d'absence, et les demandes de rendez-vous.*

L'apprentissage instrumental exige un entraînement quotidien pour une progression gratifiante, et nécessite un investissement financier pour l'instrument, les accessoires et les partitions. L'école de musique possède un parc instrumental et peut prêter des instruments à vent le temps que les élèves assoient leur motivation et confirment leur choix (un à deux ans). Ce délai permet aux familles d'épargner en vue d'un achat définitif.

❖ *Pratique Instrumentale Collective*

A partir de la 3ème année, l'instrument individuel est assorti d'une pratique collective obligatoire. C'est là le cœur de l'enseignement musical, mais il faut un minimum d'autonomie pour y accéder, d'où les deux premières années de préparation en individuel. Cette pratique collective s'effectue au sein de différents ensemble selon l'instrument et le niveau : voir en pages 14 et 15.

Statistiques pour l'année écoulée, 2022/2023

Total élèves inscrits : 169 (toutes inscriptions prises en compte, y compris en cours d'année)

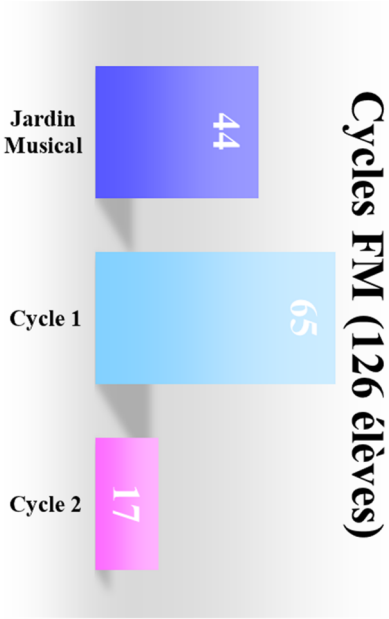

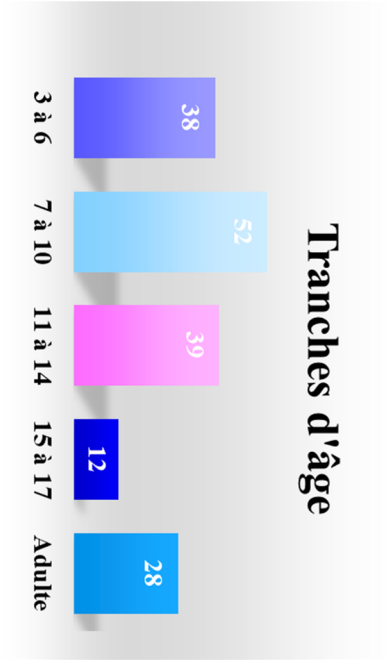

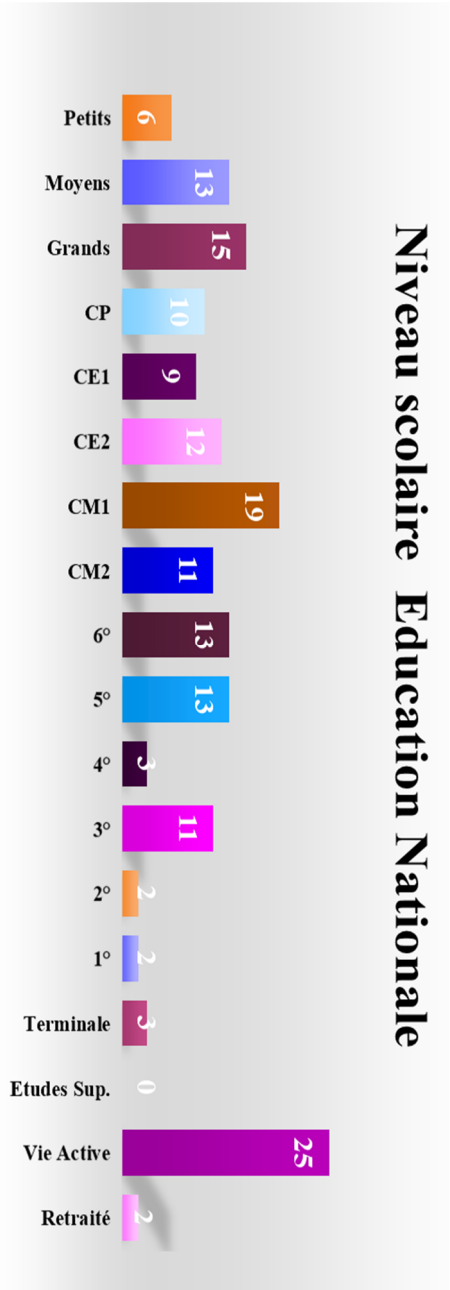

Jardin Musical

Eveil 1, 2 et 3 pour les enfants de la Maternelle :

Le jeu, le mouvement, le chant, le mime ... pour aider l'enfant à s'approprier l'espace musical : ***Un apprentissage sur mesure !***

- Paramètres fondamentaux du son (hauteur, durée, intensité, dynamique, timbre, ...)
- Formation de l'oreille et de la voix : comptines, chansons, psalmodies, …
- Acquisition des rythmes de base : percussions corporelles, textes rythmés, …
- Latéralisation, psychomotricité : éducation et canalisation des réflexes moteurs en vue de l'harmonisation des mouvements dans l'espace et dans le temps
- Déplacements, jeux, mouvements, mimes, éveil de la créativité, de l'improvisation
- Eveil de la communication, de l'échange, de l'écoute et du respect de l'autre

Trois niveaux en concordance avec les notions abordées en maternelle. Durant les séances, les enfants disposent de toute une panoplie d'instruments : percussions (peaux, métaux, bois), appeaux, tuyaux harmoniques, carillons, xylophones, clochettes, flûtes à coulisse...

Eveil 4, Initiation pour les CP de l'Ecole Primaire :

Pratique instrumentale et vocale en groupe, créativité et improvisation sont les principaux supports pédagogiques, avec pour objectif de réaliser une œuvre collective créée par les enfants. Au fil des séances, ils ressentent le besoin de laisser une trace de leurs improvisations pour les reproduire et les transmettre. Ils sont amenés peu à peu à représenter la musique de façon concrète et abordent ainsi le graphisme et la lecture (solfège) de façon spontanée et amusante.

Réunion d'information pour les parents le lundi 11 septembre, salle 5, à 19h

Emploi du Temps Prévisionnel - Année Scolaire 2023/2024
Matières par ordre alphabétique selon type

I - Jardin Musical le mercredi matin, de 3 à 6 ans, Claire Reydel

- Eveil 1, 3 ans, maternelle petite section, de 9h00 à 9h30
- Eveil 2, 4 ans, maternelle moyenne section, de 9h35 à 10h20
- Eveil 3, 5 ans, maternelle grande section, de 10h25 à 11h10
- Eveil 4, 6 ans, élémentaire CP, de 11h15 à 12h15

II - Cycle d'Orientation pour les CE1 (détails p.12)

Les enfants du CE1 sont réunis le jeudi soir pendant deux heures pour trois activités complémentaires :

16h30	Groupe 1, PC - Salle 3		Groupe 2, FM - I/1a, salle 1	
17h15	Groupe 1, FM - I/1a, salle 1		Groupe 2, PC - Salle 3	
18h00 à 18h30	Hautbois	Saxophone	Trompette	Trombone

III - Formation Musicale (solfège, théorie, écoute, chant, analyse, … page 13)

- I° Cycle, Nelly Ress, Victor Bailly et Marie-Andréa Cinquin
  - 1ère année pour les grands débutants, mercredi, de 13h00 à 14h30 (I/1b)
  - 2ème année, le lundi de 16h30 à 18h00
  - 3ème année, mercredi de 16h30 à 18h00
  - 4ème année, deux groupes, le lundi de 18h00 à 19h30 et le mercredi de 14h30 à 16h00
- II° Cycle, Marie-Andréa Cinquin, Martin Bourgeois, Marine Nuss
  - 1ère année, mercredi de 18h00 à 19h00 (modules 1 et 2, Analyse/chant et Rythme)
  - 2ème année, jeudi de 18h30 à 19h30 (modules 3 et 4, Culture Musicale et Jazz)

IV - Cours individuels instrumentaux

- ✓ Accordéon, Dominique Ott, mardi
- ✓ Alto, Stéphanie Seckler, vendredi et samedi
- ✓ Batterie (II° Cycle uniquement) Maurizio Carbone, samedi matin
- ✓ Baryton, Victor Bailly, jeudi
- ✓ Bugle, Yann Bernhard, jeudi
- ✓ Chant (adultes et adolescents), Marie-Andréa Cinquin mercredi et jeudi
- ✓ Clarinette, Anne-Marie Wernert, mercredi
- ✓ Claviers synthétiques, Dominique Ott, mardi
- ✓ Cor, Yann Bernhard, jeudi
- ✓ Cornet à piston, Yann Bernhard, jeudi
- ✓ Euphonium, Victor Bailly, jeudi
- ✓ Flûtes à bec, traversière, Irlandaise, Lisa Meignin, jeudi principalement, et mercredi milieu de journée
- ✓ Guitares sèches (classique, folk, accompagnement), Jean-Philippe Truxler, mercredi matin et jeudi
- ✓ Guitares modernes et amplifiées, basse (à partir de 12 ans ou II° Cycle), Raphaël Milcent, vendredi
- ✓ Hautbois, Eléonore Courtillon, jeudi
- ✓ Percussions symphoniques (claviers, timbales, cymbales, …) et Batterie (uniquement I° Cycle) Martin Bourgeois, mercredi
- ✓ Percussions Traditionnelles (peaux Afrique, Amérique du Sud), Maurizio Carbone, samedi matin
- ✓ Piano, Nelly Ress, mardi, mercredi et vendredi
- ✓ Saxophone, Marine Nuss, jeudi
- ✓ Trombone, Victor Bailly, jeudi
- ✓ Trompette, Yann Bernhard, jeudi
- ✓ Violon, Stéphanie Seckler, vendredi et samedi

V - Pratiques Collectives (Obligatoires pour tous les élèves en I° et II° Cycles Traditionnels (détaillées en pages 14 et 15)

- ✓ Ensemble Instrumental "Débutant", Christian Thoux (petit orchestre d'harmonie, I° Cycle et début II° Cycle), mardi, 17h30 à 18h30
- ✓ Ensemble Instrumental "Avancé", Christian Thoux (petit orchestre d'harmonie, II° Cycle et plus grands), mardi, 18h45 à 20h15
- ✓ Grand Orchestre d'Harmonie, Christian Thoux (Elèves issus du précédent pour continuer leur formation), mardi, 20h30-22h30 (1ère heure pour les nouveaux)
- ✓ Musiques Amplifiées-Improvisées, 3 niveaux, MAI-1, vendredi 17h30 à 18h30, MAI-2, jeudi (une semaine sur deux), Mai-3 vendredi (l'ouverture des groupes 2 et 3 est soumise à effectif minimum - à vérifier à la rentrée)
- ✓ Musique de Chambre, piano 4 mains et accompagnement), Nelly Ress, horaires à fixer
- ✓ Musique de Chambre, guitare classique, J.-P. Truxler, jeudi, h. à fixer
- ✓ Musique de Chambre, (archets), Stéphanie Seckler, samedi, h. à fixer
- ✓ Percussions Traditionnelles, Maurizio Carbone (obligatoire pour les percussionnistes du I° Cycle en 1ère et 2ème année), samedi matin, h. à fixer
- ✓ Percussions Symphoniques, Martin Bourgeois (obligatoire pour les percussionnistes du I° Cycle en 3ème année), mercredi, horaire à fixer selon effectif.

Partie II - Pédagogie
Organisation des études musicales

Les pages suivantes exposent le fonctionnement pédagogique de l'établissement et les consignes et obligations qui en découlent. Ces indications ont valeur de règlement pédagogique applicable pour tous les élèves de l'école de musique, en complément de celles figurant sur le verso du bulletin d'inscription.

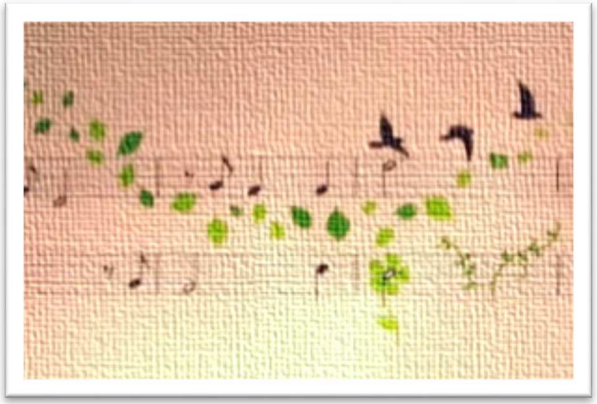

L'apprentissage musical se déroule sur plusieurs années, du *Jardin Musical* (3 à 6 ans) au *Cycle Libre*, en passant par les *I°* et *II° Cycles Traditionnels Obligatoires*. Ces deux Cycles comportent trois disciplines :

- La pratique Instrumentale individuelle
- La Pratique Instrumentale Collective
- La Formation Musicale (solfège, théorie, chant, etc …).

Ces trois disciplines sont complémentaires et obligatoires jusqu'à l'obtention du diplôme de fin de *II° Cycle*.

Si entre temps un élève entre au Lycée ou en apprentissage et souhaite alléger son parcours musical, il peut demander à entrer en *Cycle Libre** et peut alors choisir la ou les matières qu'il préfère. Les adultes vont directement en Cycle Libre.

**formulaire d'accès à demander à la direction*

Statistiques, suite

Sont présentés, dans les deux premiers graphiques, uniquement les pratiques instrumentales individuelles, c'est-à-dire 115 élèves sur 169.

Grandes familles d'instruments

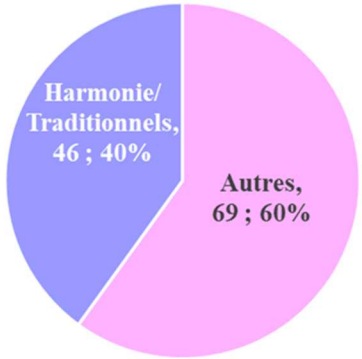

Types d'instruments

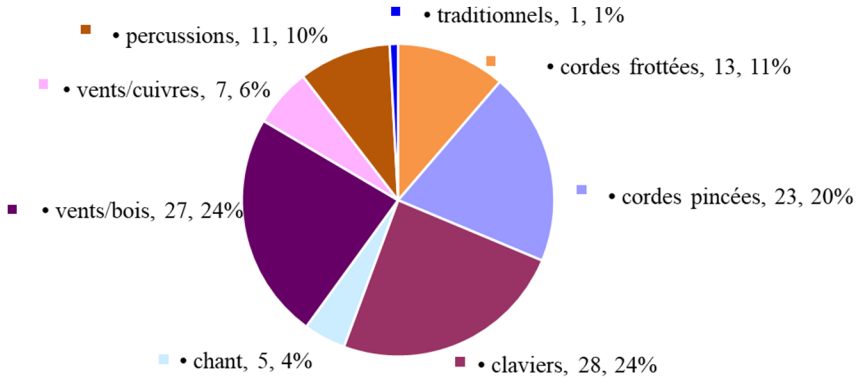

Domiciliation des élèves (169 inscrits)

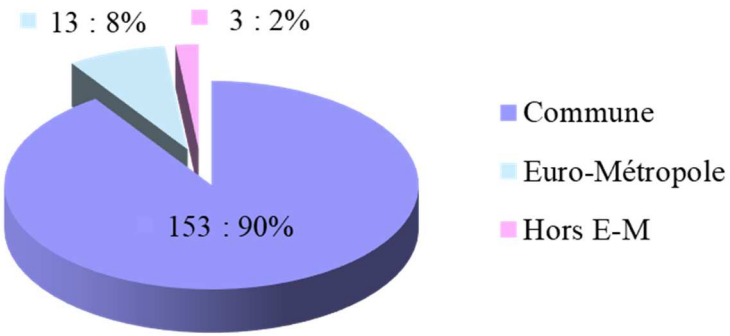

Cycle d'Orientation pour les CE1

Il est primordial que les enfants puissent choisir eux-mêmes leur instrument en toute connaissance de cause. Afin de les accompagner dans ce difficile choix, nous proposons une formation spécifique d'une année comprenant trois types d'enseignement dans la même soirée pour limiter les déplacements.

I - Organisation : trois matières en une soirée

1) La Formation Musicale (FM) : Cours collectif regroupant les notions de solfège, théorie, formation de l'oreille, histoire de la musique, reconnaissance des instruments, ...

2) "Petit ❤" (PC) : Initiation au chant en collectif. Le travail de la voix est essentiel pour la formation de l'oreille, organe central pour le musicien.

3) Découverte des instruments : Quelques instruments à vent sont présentés aux enfants tout au long de l'année sous forme d'ateliers de découverte le jeudi soir. Les autres instruments leur sont présentés selon les étapes décrites au point II.

16h30-17h15	Groupe 1, PC - Salle 3			Groupe 2, FM - Salle 1		
17h15-18h00	Groupe 1, FM - Salle 1			Groupe 2, PC - Salle 3		
18h00 à 18h30	Flûte	Hautbois	Saxophone	Trompette	Cor	Trombone

Pour les ateliers instrumentaux, les enfants sont répartis en trois à six groupes et font cinq à six séances d'initiation chez chaque professeur d'instrument, réparties en deux sessions sur l'année.

II - Découverte des instruments en huit étapes :

1) ***Portes Ouvertes,*** le dimanche 03/09/2023, de 14 à 17h. Tous les instruments enseignés à l'école peuvent être essayés, les professeurs sont répartis dans la Maison des Associations.
2) ***Ateliers d'initiation aux instruments à vent,*** tout au long de l'année selon l'organisation du point I - 3.
3) ***Séance d'essai de la clarinette,*** le mercredi 15/05/2024 (et le 22/05 selon effectifs). Horaires encore à définir.
4) ***Toutes les classes instrumentales ouvertes,*** du lundi 03/06 au samedi 08/06/2024. Les enfants pourront essayer tous les instruments. Un livret de présentation des instruments sera distribué aux enfants.
5) ***Séance d'écoute et reconnaissance des instruments,*** le jeudi 13/06/2024, avec le livret transmis précédemment. Les pistes audio écoutées durant cette séance seront envoyées aux familles afin de les visionner en famille en vue des trois choix à faire la semaine suivante.
6) ***Jeudi 20/06, dernier atelier du jeudi,*** à l'issue de cette séance, nous leur demanderons de nous indiquer les trois instruments qui les intéressent le plus.
7) ***Rendez-vous individuels de 15 minutes chez chacun des 3 professeurs*** choisis au point 6), du 24/06 au 06/07/2024. Les inscriptions pour la rentrée suivante se feront dans la foulée. Les élèves encore indécis pourront à nouveau essayer tous les instruments lors des Portes Ouvertes de la rentrée suivante :
8) ***Portes Ouvertes*** le samedi 07/09/2024

Tarifs trimestriels et réductions

Selon délibération du Conseil Municipal en date du 09/02/2023

1) Selon la fiscalité

	Impôt sur le revenu soumis au barème, Année N-1 (ligne 14 sur avis imposition)	**Pratique Collective** (par trimestre)		**Pratique Individuelle** (par trimestre)	
		Geispolsheim	**Extérieurs**	**Geispolsheim**	**Extérieurs**
A	0 à 500,- €	**50.00€**	**81.00€**	**114.00€**	**188.00€**
B	de 500,- € à 1200,- €	**52.00€**	**83.00€**	**120.00€**	**197.00€**
C	de 1200,- € à 2000,- €	**55.00€**	**90.50€**	**126.50€**	**212.00€**
D	+ de 2000,-€	**58.00€**	**93.00€**	**136.00€**	**244.00€**

Pour les tarifs A, B, et C, en fonction de la fiscalité, il convient de joindre, au moment de l'inscription, une copie de l'avis d'imposition de l'année fiscale précédente. En l'absence de ce document, le tarif D sera appliqué.

💣Attention, la ligne "Impôt soumis au barème" se trouve en général en deuxième page de l'avis d'imposition, ligne 14. Le montant n'est pas toujours égal à celui de l'impôt à payer. Par ailleurs, les coordonnées du contribuable ne figurent que sur la première page, il convient donc de bien photocopier les deux premières pages en recto/verso.

Tarif master-Class, 10€ par séance, 12€ pour les externes

2) Selon le nombre d'inscriptions par famille (toutes écoles municipales confondues, musique, danse classique, danse moderne, dessin)

Une réduction est applicable sur le total de la facture à partir de la deuxième inscription pour une même famille :

* moins 10% pour deux inscriptions
* moins 15% pour trois inscriptions
* moins 20% pour quatre inscriptions
* moins 25% pour cinq inscriptions
* moins 30% pour six inscriptions

3) Pratique de deux instruments par le même élève

La part concernant le deuxième instrument entre dans le calcul ci-dessus comme une inscription supplémentaire.

4) Information sur la facturation et le mode de règlement

Un titre de recette est établi par le service comptable de la mairie et vous est adressé par la Trésorerie d'Erstein. Vous devez ensuite régler directement à la Trésorerie (avec le papillon de la facture, à l'adresse indiquée sur le document). L'école de musique et la Mairie ne peuvent encaisser ni chèque ni espèces.

La Pratique collective

“Jouer ensemble” est au cœur de l’enseignement musical. Lieux privilégiés de socialisation et d’apprentissage de l’autonomie, les ensembles instrumentaux proposés par l’établissement ont pour vocation d’aborder tous les styles musicaux et d’offrir aux apprentis musiciens une pratique épanouissante selon leur choix instrumental et leurs aspirations personnelles.

La pratique collective fait partie du cursus musical pour les élèves en Cycle Traditionnel (I° et II° Cycle à partir de 8 ans) et elle est à ce titre obligatoire dès la 3ème année (1ère pour les percussions). Les ensembles constitués sont ouverts également à tous les élèves du Cycle Libre et à tout amateur ayant déjà un acquis instrumental et souhaitant se perfectionner en groupe.

Orchestre d’Harmonie : Placé sous la baguette du directeur de la Musique Municipale de Geispolsheim, il accueille tous les instruments d’harmonie (vents - sauf flûtes à bec et Irlandaise - percussions) Deux niveaux : Débutant et Avancé, voir p. 15.

Musique de Chambre : Cet atelier est destiné aux pianistes, guitaristes classiques et archets. Les élèves concernés sont répartis dans différents groupes à géométrie variable et fonctionnent par sessions alternées tout au long de l’année. Un calendrier précis est transmis aux familles dès la rentrée. Le répertoire est très varié. Les pianistes commencent par le *quatre-mains* puis font de l’accompagnement. Un petit orchestre à cordes est destiné aux violons, altos et violoncelles. Les guitares jouent en groupe ou accompagnent chanteurs et autres musiciens.

Les ateliers de Musiques Amplifiées-Improvisées (MAI-1, 2 et 3) rassemblent tous les instruments de la “rythmique” habituelle (guitare basse, batterie, clavier) à laquelle s’ajoutent les guitares électriques, chanteurs et autres instrumentistes qui souhaitent aborder ces différents styles.

Percussions :

- Les **Djembés** et autres percussions traditionnelles accueillent les percussionnistes du I° cycle ainsi que tout autre instrumentiste souhaitant s’initier aux percussions traditionnelles. Atelier accessible hors cursus, par transmission orale, sans FM
- **Les Percussions Symphoniques**, accueillent les plus grands et les claviers (Marimba, Xylophone, Glockenspiel).

Chorales : Les enfants de 6 à 10 ans sont accueillis au sein du Petit “Cœur” (*Petit* ♥ - voir aussi le Cycle d’Orientation p.12). Les adolescents (après la mue) et les adultes sont formés au sein du *Diletto Vocale* (ouverture à partir de 8 participants).

Réunions de rentrée, parents/professeurs

Ces réunions servent à établir le détail des horaires des cours individuels à l'intérieur des plages de cours (emploi du temps p. 8-9) en tenant compte des impératifs de chaque élève : fiche de choix horaires à remplir et renvoyer avant le 05/09 impérativement.

A l’aide de ces fiches nous établissons, en amont des réunions, une grille de répartition des élèves en tenant compte des disponibilités et obligations de chacun. Ceux qui sont en doublon sur le même créneau sont invités, lors de la réunion, à trouver un terrain d'entente. Nous n'imposons rien et comptons sur la compréhension de chacun pour trouver des solutions de rechange. **Il est impératif que tous les parents soient présents dès le début de la réunion les concernant** :

- **Accordéon**, mardi 12/09, 19h, salle 6, Dominique Ott
- **Percussions Symphoniques**, Tronc commun, Batterie/Peaux/Claviers, I° Cycle (module complet), **Percussions Symphoniques** II° Cycle, Martin Bourgeois, mercredi 13/09, 19h30, salle 1
- **Batterie** (II° Cycle) et **Percussions Traditionnelles** (cours collectif enfants), mercredi 13/09, 19h30, salle 7, Maurizio Carbone
- **Chant, Chorales Adultes / Enfants**, jeudi 14/09, 18h30, salle 3, Marie-Andréa Cinquin
- **Clarinette**, mercredi 13/09, 18h30, salle 7, Anne-Marie Wernert
- **Cycle d’Orientation** pour les CE1, information pour les parents des nouveaux élèves, lundi 11/09, 19h30, salle 1
- **Flûtes à bec, Traversière, Traverso et Irlandaise**, mercredi 13/09, 19h, salle 3, Lisa Meignin
- **Guitares sèches** (Classique, Folk, Accompagnement, Basse), jeudi 14/09, 19h, salle 1, Jean-Philippe Truxler
- **Guitares électriques** : démarrage à partir de 11 ou 12 ans, après une formation de 3 à 4 ans en guitare classique ou démarrage direct à partir de 11/12 ans (selon taille de l’enfant). Les guitares acoustiques ou électroacoustiques (pour les styles modernes, Blues, Rock, Jazz, Accompagnement) peuvent être démarrées dès 8 ans. Réunion mardi 12/09, 19h30, salle 7, Raphaël Milcent
- **Hautbois**, jeudi 14/09, 18h30, salle 4, Eléonore Courtillon
- **Jardin Musical** (3 à 6 ans), information pour les parents des nouveaux élèves, lundi 11/09, 19h, salle 5, Claire Reydel
- **Orgue/Synthétiseur**, mardi 12/09, 19h, salle 6, Dominique Ott
- **Piano**, lundi 11/09, 18h30, salle 1
- **Trombone/Baryton/Euphonium**, jeudi 14/09, 19h30, salle 3, Victor Bailly
- **Trompette/Cornet/Bugle**, jeudi 14/09, 19h30, salle 4, Yann Bernhard
- **Saxophone**, jeudi 14/09, 20h, salle 7, Marine Nuss
- **Violon/Alto**, mardi 12/09, 18h30, salle 1, Stéphanie Seckler

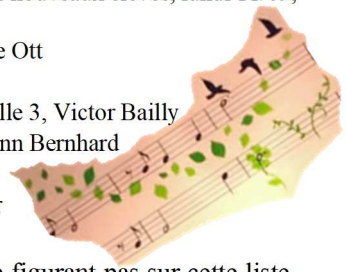

En cas d’indisponibilité ou pour les instruments ne figurant pas sur cette liste, veuillez prendre contact avec la Directrice (coordonnées p.1).

Reprise des cours : lundi 18 septembre

La Musique Municipale

Vivier de jeunes musiciens, l'école de musique a parmi ses multiples missions celle de veiller à la relève de la Musique Municipale de Geispolsheim (MMG). Afin de préparer les élèves à rejoindre ce grand orchestre, nous les formons au sein des Orchestres "Débutant" et "Avancé" (voir p.15). Cette formation à l'orchestre dure entre deux et quatre ans. Le passage de ces petits orchestres à la MMG se fait naturellement, parfois même à la demande des jeunes qui trépignent de rejoindre leurs aînés.

L'étroite collaboration entre le directeur de la MMG et les professeurs permet d'appréhender au mieux les aptitudes des élèves. Cette double attention facilite leur intégration dans la MMG et leur offre le plaisir de jouer dans une grande formation et de rencontrer régulièrement les adultes tout en se familiarisant progressivement avec la vie associative. De nombreux grands élèves sont ainsi devenus membres du comité de la MMG au fil des années.

Les élèves restent dans la MMG jusqu'à la fin de leur II° Cycle (pratique collective obligatoire) et au-delà. Ils peuvent alors choisir de passer en Cycle libre pour alléger leur emploi du temps. La Musique Municipale est un débouché naturel pour les étudiants et adultes désireux de poursuivre une pratique musicale vivante et enrichissante, jalonnée de concerts de qualité.

Nous organisons régulièrement des rencontres entre les deux orchestres, notamment en produisant l'Orchestre "Avancé" lors du Concert Annuel de la MMG (4 mai 2024).

Chronologie des entrées d'élèves dans la MMG depuis 1988/1989 :

(Statistiques jusqu'au 10/07/2023 : 72 élèves entrés dans la MMG depuis 1989 (trois élèves seront intégrés à la rentrée scolaire 2023/2024)

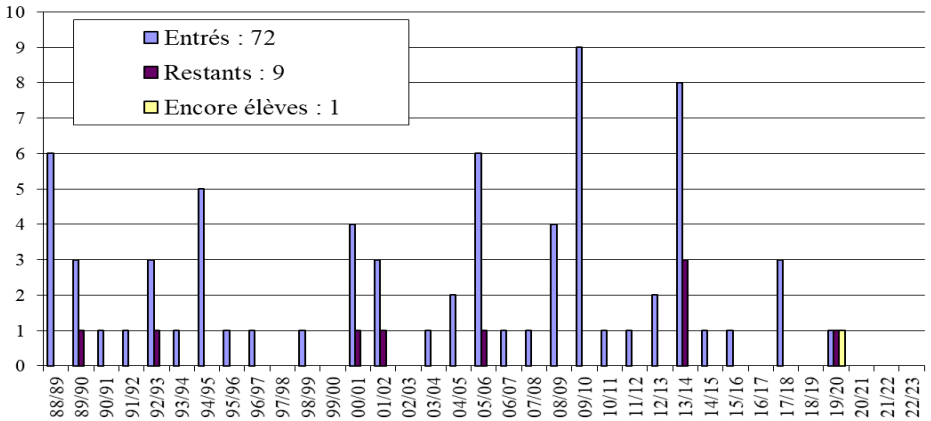

Président, Jean-Jacques Terret (06 10 64 25 75) - Directeur, Christian Thoux

Partie I - Administration

Coordonnées

03 88 68 64 28 **06 89 97 18 48**

ecolemusique.geispolsheim@gmail.com

www.geispolsheim.fr/fr/ecole-municipale-de-musique

Situation : Maison des Associations, 1er étage
Centre Sportif
Route Métropolitaine 84

Courrier postal : Ecole Municipale de Musique
Mairie de GEISPOLSHEIM
BP 30433 GEISPOLSHEIM
67412 ILLKIRCH CEDEX

L'école de musique est administrée par la Commune de Geispolsheim.
Adjoint au Maire en charge de la Culture ..... Jean-Jacques Terret
Service Comptable Julie Riebel 03 90 29 72 80
Direction Pédagogique ..... Patricia Doussot-Bertrand

Permanences de direction

Permanences à l'école le mercredi et le jeudi, de 11h à 19h, et un troisième jour mobile (lundi, mardi ou vendredi selon nécessités). En dehors de ces jours vous pouvez contacter la direction sur le mobile de l'école de 9h à 19h, du lundi au vendredi.

Permanences de rentrée

La directrice sera présente lors des réunions parents/professeurs (p.3) et de la journée Portes Ouvertes.

Bureau directorial : 1er étage, première porte à gauche.

Saison Musicale 2023/2024

1) Les grandes dates

Portes Ouvertes de l'Ecole de Musique, dimanche 3 septembre 2023, 14h à 17h
Les professeurs accueilleront tous les volontaires, enfants et adultes, pour essayer les instruments selon un parcours initiatique agrémenté d'un goûter offert aux enfants de moins de 15 ans qui auront essayé au moins 3 instruments. Les élèves de CE1 sont tenus d'y venir pour démarrer le Cycle d'Orientation et ceux du CE2 pour choisir leur instrument.

Action Caritative, 1er et 2 décembre à la salle ACL
Les ensembles instrumentaux contribueront au Téléthon organisé par la Dynamique Jeunesse.

Concert Biennal, samedi 20 avril à 19h30, Espace Malraux.
Toute l'école se mobilise autour des classes de cuivres pour un programme varié et ludique (voir p.17).

Concert Annuel de la Musique Municipale, samedi 4 mai, 20h, Espace Malraux,
Participation des orchestres de l'école de musique

Semaine des "*Padawans*", du 21 au 25 mai 2024, Les élèves débutants de l'année se produiront pour la première fois en public. Ils bénéficieront de séances de préparation en amont pour la gestion du trac et la prestation publique.

Randonnée Culturelle le samedi 1er juin, avec la Compagnie *Les Oreilles et la Queue*. Quelques ensembles participeront à cette journée de promenade-découverte dans Geispolsheim. Des surprises à venir !

Fête de la Musique, Vendredi 14 juin, Les ensembles amplifiés et les percussions se retrouveront sur les podiums de la fête de la musique. Les petits ensembles acoustiques se produiront dans une cour de ferme.

La Soirée des Talents, Mardi 25 juin. Participation de l'école de musique à confirmer.

2) Les manifestations traditionnelles dans l'Auditorium

Les "*Tutti Frutti*", le vendredi à 19h :
20 octobre, 24 novembre, 15 décembre *(Noël à la salle ACL)*, 26 janvier, 16 février, 22 mars, 24 mai *(concert des lauréats avec remise des diplômes et récompenses)*

Le Festival "*Juin en Musique*", *(auditions de Contrôle Continu)* tous les soirs à 19h, (+ après-midi mercredi et samedi) du samedi 8 au samedi 15 juin inclus

Ecole municipale de musique
Geispolsheim

Année scolaire 2023 ◆ 2024

Reprise des cours à partir du 18 septembre

Strasbourg.eu
& COMMUNAUTÉ URBAINE

ALSACE
Collectivité européenne